

Modification constitutionnelle de 1987

Certains se sont élevés contre les rencontres annuelles des premiers ministres prévues dans l'Accord. On a même allégué que ces réunions nuiraient au pouvoir fédéral. Je crois que c'est un non-sens. Il y a déjà des rencontres des premiers ministres. Elles font partie de notre vie politique normale et comportent de nombreux avantages. Notre Constitution prévoit le partage des pouvoirs. Certains programmes relèvent du gouvernement fédéral, d'autres des gouvernements provinciaux et d'autres encore sont partagés. Il est normal, naturel et sain que les premiers ministres se réunissent au moins une fois l'an pour discuter de questions d'intérêt commun.

On a soutenu qu'en matière d'immigration, l'Accord diminuait les pouvoirs fédéraux et était susceptible de donner lieu à des injustices envers les femmes. Je ne crois pas que ce soit vrai. Il existe depuis 16 ans des accords avec la province de Québec et nous n'avons pas constaté de discrimination induite. Il y a effectivement une certaine discrimination contre les femmes dans les programmes d'immigration mais on ne saurait en imputer la faute à une province plus qu'à une autre. Cette discrimination existe à l'échelle nationale.

Dans le domaine de l'immigration, les garanties sont explicites. La Charte prévaut toujours. Cela est très clair dans l'Accord où il est en outre précisé que tout accord avec une province doit être approuvé par le Parlement, c'est-à-dire, nous les députés et certes, nous n'accepterions pas un accord discriminatoire. Les orientations, les objectifs et la nature de la politique d'immigration demeurent du ressort du gouvernement fédéral. Je ne crois pas que l'Accord créera de nouveaux problèmes dans le domaine de l'immigration et on peut même espérer qu'il permettra de trouver des solutions à ceux qui existent déjà. Nous voulons que les programmes d'immigration soient administrés de manière à donner satisfaction aux provinces, ce qui en améliorerait l'efficacité.

D'autres ont soutenu que l'on diminuait les responsabilités du gouvernement fédéral en donnant aux provinces le pouvoir de nommer des sénateurs—et j'espère que le Sénat disparaîtra bientôt—et des juges à la Cour suprême du Canada. Je ne crois pas non plus que ces allégations soient fondées. On ne donne pas aux provinces le pouvoir de nommer au Sénat ou à la Cour suprême des personnes qui travailleront contre les intérêts du Canada. Cela reste impossible. Les nominations doivent être approuvées par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le gouvernement fédéral. Les provinces proposeront simplement des candidatures, ce qui est parfaitement raisonnable. C'est ainsi que l'on procède dans d'autres États fédéraux. Si le gouvernement fédéral n'est pas satisfait des candidats proposés, il y aura négociations. Les négociations, les discussions et les compromis sont des processus normaux dans un État fédéral.

[Français]

Il faut compter sur le bon sens des Canadiens, des gouvernements fédéral et provinciaux pour résoudre ces différences.

Je suis écologiste et je tiens à un pouvoir fédéral adéquat pour réglementer dans le domaine de l'environnement. Les substances toxiques dans nos rivières, nos fleuves et dans l'air, comme les pluies acides, ne reconnaissent pas les frontières provinciales. Par conséquent, il faut établir des normes nationales sévères. A mon avis, les provinces devraient avoir le droit d'exiger des normes encore plus sévères, mais pas d'affaiblir les

normes nationales établies. Les écologistes québécois sont d'accord. Les écologistes partout au Canada revendiquent de telles mesures. Or, les deux paliers de gouvernement partagent les responsabilités pour l'environnement. Il faut négocier des ententes pour établir les normes adéquates. L'accord ne change rien à cet égard. Le gouvernement fédéral ne devient ni plus capable ni moins capable d'agir dans ce domaine. Il faut la volonté politique aux deux paliers gouvernementaux pour un vrai remède et on ne peut pas légiférer cette bonne foi. Néanmoins, j'estime que les ententes nécessaires deviendront plus probables avec l'adhérence du Québec à la Constitution. L'énergie gaspillée dans l'amertume et la confusion peut être mieux dirigée lorsque le Québec adhère à la Constitution.

[Traduction]

C'est ce que j'attends avec impatience, madame la Présidente. Nous devons oublier le passé. Nous devons oublier toutes ces années de confrontation et d'amertume. Je voudrais qu'un beaucoup plus grand nombre de Canadiens participent à l'évolution constitutionnelle. La constitution appartient à tous les Canadiens. Elle n'est pas la propriété du gouvernement. Les citoyens moyens devraient participer aux étapes suivantes au cours desquelles il s'agira de la rendre plus juste, de réparer les injustices commises envers le Nord et les autochtones et de régler le problème de l'aliénation de l'Ouest et de l'Est en examinant les changements que ces régions proposent pour ce faire.

● (1210)

J'ai examiné soigneusement les objections qui ont été faites. J'ai étudié le travail qu'a fait le comité à ce sujet. Le comité a travaillé dur tout l'été. Il a fait la part des choses, examinant les objections sans oublier les conséquences de l'inertie. Il faut examiner très soigneusement ces objections ainsi que les modifications, mais il faut aussi songer aux conséquences d'un refus de réconciliation avec le Québec. Ce serait terrible, ce serait se soustraire à nos devoirs.

En disant oui au Québec, nous disons aussi oui à tout le Canada et à notre avenir ensemble. Que le Parlement et les assemblées législatives provinciales prennent tout de suite cet engagement pour nous permettre de travailler de façon créatrice, responsable et amicale et d'édifier le pays que tous les Canadiens veulent.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Commentaires et observations. Reprise du débat. L'honorable député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a la parole.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, dans le temps mis à ma disposition aujourd'hui, j'aimerais m'adresser surtout à mes collègues, mes amis, mes commettants et mes concitoyens de la province de Québec. Vous n'êtes pas sans savoir, madame la Présidente, qu'il existe des promoteurs de l'Entente constitutionnelle qui insistent sur le fait que d'être contre, rejeter l'Entente, c'est être contre le Québec; rejeter le concept du Québec comme société distincte, c'est être contre le Québec; ne pas accepter l'Entente constitutionnelle dans son ensemble sans amendement malgré ses déficiences flagrantes, c'est ne pas accepter le Québec comme membre de notre famille constitutionnelle. Là, madame la Présidente, il s'agit d'un chantage honteux.